

Amendement 1

À l'article 1er les termes « et le 30 juin 2024 inclus » sont remplacés par « et le 30 septembre 2024 inclus »


Amendement 2

À l'article 1er les termes « au plus tard le 31^{er} décembre 2026 » sont remplacés par « au plus tard le 31 mars 2027 ».

Amendement 3


À l'article 2 les termes « et le 30 juin 2024 inclus » sont remplacés par « et le 30 septembre 2024 inclus ».


Sven CLERHEW


Val. Muthmann


Marc Joerg


Paul Tamm


Ben Polidori

